

Le 19 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le dix-neuvième jour de décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures quinze.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Adoption du budget pour l'année 2020
 - 4.0 Questions de l'assemblée
 - 5.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R19-12-161
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R19-12-162
Adoption du budget

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget pour l'année financière 2020 présenté comme suit:

ADOPTÉE

BUDGET 2020

RECETTES:

Taxes	908 965 \$
Paiement tenant lieu de taxes	3 300 \$
Transferts	443 542 \$
Services rendus	13 680 \$
Imposition de droits	10 000 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	5 000 \$
Conciliation à des fins fiscales (amortissement)	113 508 \$

TOTAL: 1 385 487 \$

Le 19 décembre 2019

DÉPENSES:

Administration générale	374 085 \$
Sécurité publique	169 898 \$
Transport	432 440 \$
Hygiène du milieu	83 228 \$
Aménagement, urbanisme et développement	56 280 \$
Loisirs et culture	128 403 \$
Frais de financement	23 332 \$
Remboursement dette à long terme	117 821 \$
Amortissement des immobilisations	113 508 \$

TOTAL: 1 385 487 \$

La période de questions s'ouvre à 19h25 et se termine à 19h26.

R19-12-163
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h27.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière suppléante

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales